

16/3°) RATIFICATION du marché de gré à gré passé avec la S. E. G. E. F. O. M. pour fourniture de mobilier scolaire.

M. MONDON, Secrétaire de séance, donne lecture du rapport.

Messieurs,

Pour faire face à la rentrée scolaire d'août 1962, il a été prévu la construction de 66 classes semi-provisaires.

Mais il a fallu prévoir également le mobilier scolaire nécessaire et c'est la raison pour laquelle l'administration communale a dû passer des commandes avec plusieurs fournisseurs de la place dont la S. E. G. E. F. O. M.

La commande de la S. E. G. E. F. O. M. s'élevant à 1.497.000 francs CFA, il a fallu passer un marché de gré à gré que je vous demande de bien vouloir ratifier.

Je mets la question aux voix.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
H. Denis, le 31 juillet 1962
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: P. Bolotte